
*Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service public
de l'eau potable (RPQS)*

Exercice 2019



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	1
Présentation du territoire desservi	1
Mode de gestion du service	1
Estimation de la population desservie	1
Nombre d'abonnements.....	2
Nombre de compteurs en service	2
Prélèvement sur les ressources en eau	3
Production	3
Achats d'eaux traitées	3
Volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable	3
Autres volumes.....	3
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	3
2. Tarification de l'eau et recettes du service	4
Modalités de tarification	4
Taux d'impayés	4
Prix de l'eau	5
Recettes	5
3. Indicateurs de performance	6
Qualité de l'eau en 2019	6
Programme contrôle sanitaire en production pour 2020	6
Programme contrôle sanitaire en distribution pour 2020.....	6
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	7
Rendement du réseau de distribution.....	8
Indice linéaire des volumes non comptés	8
Indice linéaire de pertes en réseau	8
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	9
Indice d'avancement de protection des ressources en eau	9
4. Financement des investissements	9
Montants financiers des travaux engagés	9
Durée d'extinction de la dette du service	10
Amortissements	10
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	10
Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	10
Annexes	11.12

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est un EPCI « Etablissement Public de Coopération Intercommunale » sous le nom de SIPAEP « Syndicat Intercommunal de Production et d'Adduction d'Eau Potable » qui a pour compétence la production et la distribution d'eau potable, répartis sur **27 communes** :

CDC du Pays de Honfleur-Beuzeville :

- Berville-sur-Mer
- Beuzeville
- Conteville
- Fatouville-Grestain
- Fiquefleur-Equainville
- Foulbec
- Saint-Sulpice-de-Grimbouville
- Manneville-la-Raoult
- Saint-Maclou
- Saint-Pierre-du-Val

CDC Pont-Audemer / Val de Risle :

- Selles
- Saint-Symphorien
- Les Préaux
- Toutainville
- Triqueville
- Tourville-sur-Pont-Audemer (desservie partiellement)

CDC Lieuvin Pays d'Auge :

- La Chapelle-Bayvel
- Le Bois-Hellain
- Epaignes
- Fort-Moville
- La Lande-Saint-Léger
- Martainville
- Le Torpt
- Vannecrocq

CDC Terre d'Auge :

- Bonneville-la-Louvet (desservie partiellement)
- Saint-Benoît-d'Hébertot (écart)

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe, ce mode de gestion consiste en la prise en charge directe du fonctionnement de ce service avec ses propres moyens matériels et humains.

Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **21 001 habitants**.

Nombre d'abonnements

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

COMMUNES	Nombre d'habitants (1)	Branchements domestiques	Branchements non domestiques	Total des points de consommations actifs	Pour mémoire Actifs 2018
Berville-sur-Mer	718	366	7	373	372
Beuzeville	4 667	2 342	56	2 398	2 370
Le Bois-Hellain	228	130	16	146	142
Bonneville-La-Louvet	767	231	15	246	245
Boulleville	1 169	488	12	500	494
La Chapelle-Bayvel	391	184	17	201	198
Conteville	1 009	502	12	514	508
Epaignes	1 633	801	29	830	826
Fatouville-Grestain	757	404	33	437	436
Fiquefleur-Equainville	735	388	33	421	419
Fort-Moville	507	271	6	277	275
Foulbec	667	299	29	328	321
La Lande-Saint-Léger	372	172	10	182	180
Manneville-La-Raoult	517	286	23	309	308
Martainville	495	228	22	250	244
Les Préaux	386	202	8	210	206
Saint-Benoît-d'Hébertot	434	5	0	5	5
Saint-Maclou	639	340	20	360	356
Saint-Pierre-du-Val	573	316	24	340	341
Saint-Sulpice-de-Grimbouville	169	80	6	86	86
Saint-Symphorien	489	223	10	233	232
Selles	471	250	13	263	262
Le Torpt	447	227	16	243	243
Tourville-sur-Pont-Audemer	890	177	14	191	186
Toutainville	1 370	596	15	611	609
Triqueville	342	220	18	238	236
Vannecrocq	159	93	6	99	99
TOTAL	21 001	9 821	470	10 291	10 199

(1) Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2020

Répartition des compteurs en service par classe d'âge, dont 6 968 équipés modules radio

1950 à 1990	38	2001 à 2005	697
1991 à 2000	458	2006 à 2020	9141

Environ 1200 compteurs sont à renouveler à court terme, afin de répondre aux exigences réglementaires

Prélèvement sur les ressources en eau

Le Syndicat est alimenté par deux ressources :

- Le forage de la côte Maquaire sur la commune de Foulbec
- Le captage de la source des Godeliers sur la commune du Torpt
- L'ensemble du volume produit est distribué à partir de la station de traitement et de reprise de la fosse Jeannot, commune de Bouleville

2019	Production Foulbec	Production Godeliers	Reprise Fosse Jeannot	
				cumul annuel
JANVIER	88 411	51 634	132 457	132 457
FEVRIER	78 789	50 430	124 356	256 813
MARS	86 075	54 838	131 968	388 781
AVRIL	80 130	47 860	125 420	514 201
MAI	86 061	52 762	135 322	649 523
JUIN	95 138	52 554	142 297	791 820
JUILLET	91 993	62 787	153 076	944 896
AOUT	88 620	61 349	146 994	1 091 890
SEPTEMBRE	80 649	53 976	130 971	1 222 861
OCTOBRE	82 529	53 119	131 173	1 354 034
NOVEMBRE	90 651	39 493	125 927	1 479 961
DECEMBRE	111 945	26 742	135 197	1 615 158
TOTAL 2019	1 060 990	607 543	1 615 158	

Production (V1)

Les mètres cubes pompés en 2019 pour : **1 668 533 m³** (1 604 501 m³ en 2018)

- le forage de Foulbec = **1 060 990 m³** (1 013 635 m³ en 2018)
- la source de Le Torpt = **607 543 m³** (605 112 m³ en 2018)

Achats d'eaux traitées (V2)

Le SIPAEP a acheté de l'eau au fournisseur « SAUR » pour un volume de **2 573 m³** afin d'alimenter les abonnés situés à Beuzeville sur les hameaux de la Hauquerie, la Gohaigne et les Joncquets.
(3 244 m³ en 2018)

Volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable (V3)

- SAEP Risle et Plateaux, Pont-Audemer / Saint Germain-Village : **1 926 m³** (1 735 m³ en 2018)
- SAEP Cormeilles Lieuvain Thiberville : **553 m³** (513 m³ en 2018)

Autres volumes (V7) = (V9 + V8)

Volume de service (V9) = **49 050 m³** sur réseau (V9a) + **92 843 m³** sur stations (V9b)

(volume estimé, utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges)

Volume consommateurs sans comptage (V8) = **3 800 m³**

(volume estimé, utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)

Volume comptabilisé (V6), volume relevé recalculé sur 365 jours : **1 008 536 m³** (1 084 160 m³ en 2018)

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **552.10 kilomètres**.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

Le SIPAEP est assujetti à la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée).

Il facture au mètre cube consommé avec un tarif unique pour tous les abonnés ainsi qu'une prime fixe annuelle (abonnement).

Le Syndicat a perçu pour l'année 2019, le solde de la consommation 2018, l'acompte 2019 ainsi que les départs entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 novembre 2019.

Le solde de la consommation 2018 a été facturé à **1.8252 €** hors taxe le mètre cube.

La prime fixe annuelle n'a subi aucune augmentation, elle était de **27.18 €** hors taxe.

Soit **2.52 €** TTC le m³ pour la zone de base et **2.69 €** TTC le m³ pour la zone moyenne.

Préservation de la ressource en eau

Chaque année, le syndicat verse à l'Agence de l'eau, la redevance pour prélèvement sur la ressource. Cette dernière est calculée en fonction des m³ pompés.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 10 juillet 1996, il convient de répercuter cette somme sur les factures d'eau potable sous la dénomination « préservation des ressources en eau ».

Redevance pollution

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un Etablissement Public du ministère de l'écologie dont la mission est de financer les actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les pollutions.

Avant l'année 2008, les abonnés des communes qui ne faisaient pas partie de la population dite « agglomérée » n'étaient pas soumis à la **redevance pollution**.

En application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, ceux-ci sont devenus redevables.

Les taux peuvent être modulés en fonction des pollutions constatées dans les territoires et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et atteindre le bon état écologique des eaux.

Dans notre cas, 2 zones tarifaires de la redevance pollution : - **zone de base = 0.22 € HT/m³**

- **zone moyenne = 0.38 € HT/m³**

Taux d'impayés

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés au 31/12/2019 sur exercice précédent (factures 2018) est de **.....**%.

Le taux d'impayés sur exercice courant (factures 2019) à la même date est de **.....**%.

Prix de l'eau

ZONE DE BASE * tarifs Agence de l'Eau Seine Normandie				
COMMUNES	Tarifs eau potable	Tarifs redevance prélèvement	Tarifs redevance pollution	TOTAL
Bonneville-La-Louvet	1,8252 € HT 1,9256 € TTC	0,1140 € HT 0,1203 € TTC	0,2200 € HT 0,2321 € TTC	2,16 € HT 2,28 € TTC
La Lande-Saint-Léger				
Le Bois-Hellain				
ZONE MOYENNE * tarifs Agence de l'Eau Seine Normandie				
COMMUNES	Tarifs eau potable	Tarifs redevance prélèvement	Tarifs redevance pollution	TOTAL
Berville-sur-Mer	1,8252 € HT 1,9256 € TTC	0,1140 € HT 0,1203 € TTC	0,3800 € HT 0,4009 € TTC	2,32 € HT 2,45 € TTC
Beuzeville				
Boulleville				
Conteville				
Epaignes				
Fatouville-Grestain				
Fiquefleur-Equainville				
Fort-Moville				
Foulbec				
La Chapelle-Bayvel				
Le Torpt				
Les Préaux				
Manneville-la-Raoult				
Martainville				
Saint-Maclou				
Saint-Pierre-du-Val				
Saint-Sulpice-de-Grimbouville				
Saint-Symphorien				
Selles				
Tourville-sur-Pont-Audemer				
Toutainville				
Triqueville				
Vannecrocq				

Recettes

Le montant des recettes liées à la facturation pour l'année 2019 y compris Agence de l'Eau Seine Normandie : **2 160 411.62 € HT**

Ce montant correspond à la somme HT de toutes les factures d'eau émises, comprenant la ou les parts collectivités et les redevances diverses notamment l'Agence de l'Eau (prélèvement et pollution), ainsi que les ventes d'eau à d'autres services (vente en gros).

Sont exclues les autres recettes de type : travaux ... La TVA est également exclue.

3. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau en 2019

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question). **Le résumé des avis sanitaires par UDi est annexé au document.**

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
027001361	BOULLEVILLE FOSSE JEANNOT	TTP	5402	6		6	
027000335	BEUZEVILLE NORD	UDI	14021	23		23	
027003087	BEUZEVILLE SUD	UDI	5188	13		13	
Total				42		42	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

Programme contrôle sanitaire en production pour 2020

Type INS	code INS	nom INS	commune du PSV	code PSV	PSV - Nom	Type eau	débit-réglementaire	RP	P1	P1+P2	RP 2020	Paramètre supplémentaire de la RP sur eau brute hors RP	P1 2020	Paramètre supplémentaire de la P1	P1+P2 2020	Paramètre supplémentaire de la P1+P2	Nb de prélèvements suivis renforcés	Nb d'analyses suivies renforcées	Suivi renforcé eau traitée	Cas particuliers	
CAP	3	LES GODELIERS	TORPT (LE)	3	EXHAURE LES GODELIERS	B	2344	1		1											
CAP	4	COTE MACAIRE	FOULBEC	4	EXHAURE COTE MACAIRE	B	3058	1		1											
TTP	1361	BOULLEVILLE FOSSE JEANNOT	BOULLEVILLE	2116	RESERVOIR DE LA FOSSE-JEANNOT	T2	5402		3	3			3	BSR	3	BSR					

Programme contrôle sanitaire en distribution pour 2020

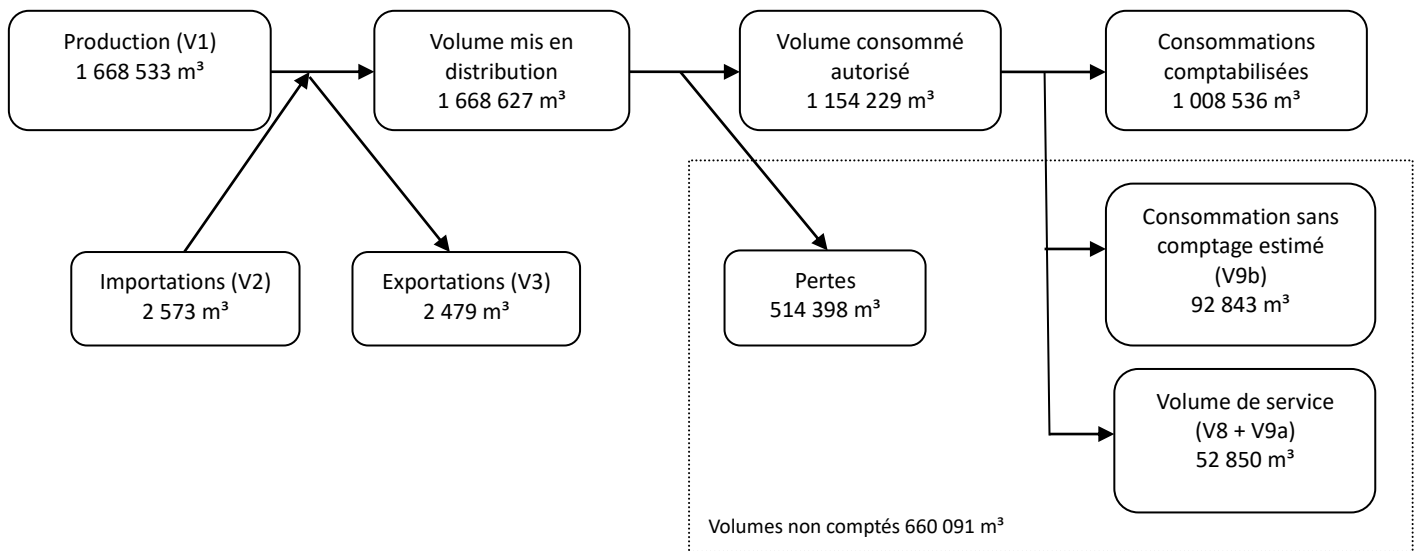
Type INS	Code UDI	Nom UDI	Commune PSV	Code PSV	Nom PSV	D1	D1+D2	suivi particulier
UDI	3087	BEUZEVILLE SUD	BOIS-HELLAIN (LE)	1016	CENTRE VILLE	1	0	fer, spores BSR ds D1 / THM ds D2
UDI	3087	BEUZEVILLE SUD	CHAPELLE-BAYVEL (LA)	1017	CENTRE VILLE	1	0	fer, spores BSR ds D1 / THM ds D2
UDI	3087	BEUZEVILLE SUD	EPAIGNES	1018	CENTRE VILLE	2	0	fer, spores BSR ds D1 / THM ds D2
UDI	3087	BEUZEVILLE SUD	LANDE-SAINT-LEGER (LA)	1020	CENTRE VILLE	1	0	fer, spores BSR ds D1 / THM ds D2
UDI	3087	BEUZEVILLE SUD	PREAUX (LES)	1022	CENTRE VILLE	1	0	fer, spores BSR ds D1 / THM ds D2
UDI	3087	BEUZEVILLE SUD	SAINT-SYMPHORIEN	1024	CENTRE VILLE	1	0	fer, spores BSR ds D1 / THM ds D2
UDI	3087	BEUZEVILLE SUD	SELLES	1023	CENTRE VILLE	1	0	fer, spores BSR ds D1 / THM ds D2
UDI	3087	BEUZEVILLE SUD	TOURVILLE-SUR-PONT-AUDEMER	1025	CENTRE VILLE	1	1	fer, spores BSR ds D1 / THM ds D2
UDI	3087	BEUZEVILLE SUD	TRIQUEVILLE	1027	CENTRE VILLE	0	1	fer, spores BSR ds D1 / THM ds D2
UDI	3087	BEUZEVILLE SUD	VANNECROCQ	1028	CENTRE VILLE	1	0	fer, spores BSR ds D1 / THM ds D2
UDI	335	BEUZEVILLE NORD	BERVILLE-SUR-MER	1751	CENTRE VILLE	1	0	fer, spores BSR dans D1
UDI	335	BEUZEVILLE NORD	BEUZEVILLE	1034	CENTRE VILLE	4	0	fer, spores BSR dans D1
UDI	335	BEUZEVILLE NORD	BOULLEVILLE	1035	CENTRE VILLE	3	0	fer, spores BSR dans D1
UDI	335	BEUZEVILLE NORD	CONTEVILLE	1036	CENTRE VILLE	1	0	fer, spores BSR dans D1
UDI	335	BEUZEVILLE NORD	FATOUVILLE-GRESTAIN	1037	CENTRE VILLE	1	0	fer, spores BSR dans D1
UDI	335	BEUZEVILLE NORD	FIQUEFLEUR-EQUAINVILLE	1671	CENTRE VILLE	1	0	fer, spores BSR dans D1
UDI	335	BEUZEVILLE NORD	FORT-MOVILLE	1019	CENTRE VILLE	1	0	fer, spores BSR dans D1
UDI	335	BEUZEVILLE NORD	FOULBEC	324	CENTRE VILLE	1	0	fer, spores BSR dans D1
UDI	335	BEUZEVILLE NORD	MANNEVILLE-LA-RAOULT	1038	CENTRE VILLE	1	0	fer, spores BSR dans D1
UDI	335	BEUZEVILLE NORD	MARTAINVILLE	1021	CENTRE VILLE	1	0	fer, spores BSR dans D1
UDI	335	BEUZEVILLE NORD	SAINT-MACLOU	1039	CENTRE VILLE	1	1	fer, spores BSR dans D1
UDI	335	BEUZEVILLE NORD	SAINT-PIERRE-DU-VAL	1040	CENTRE VILLE	1	1	fer, spores BSR dans D1
UDI	335	BEUZEVILLE NORD	SAINT-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE	1041	CENTRE VILLE	1	0	fer, spores BSR dans D1
UDI	335	BEUZEVILLE NORD	TORPT (LE)	325	CENTRE VILLE	1	0	fer, spores BSR dans D1
UDI	335	BEUZEVILLE NORD	TOUTAINVILLE	1026	CENTRE VILLE	3	0	fer, spores BSR dans D1

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a pour but d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 POINTS)	
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 POINTS)	
<u>Les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :</u> Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques. La procédure de mise à jour du plan des réseaux en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points)	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	13
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	28
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 POINTS)	
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	0
Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	0
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Total des points obtenus pour les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	55
TOTAL DES POINTS	98



Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Pour l'année 2019, le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V6 + V3 + V7}{V1 + V2} = \frac{1\ 156\ 708}{1\ 671\ 106} = 0.69218 \text{ soit } \mathbf{69.22\ \%}$$

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{(V1 + V2 - V3 - V6)}{365 \times 552.10} = \frac{660\ 091}{365 \times 552.10} = \mathbf{3.3\ m^3 / j / km}$$

Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{(V1 + V2 - V3 - V6 - V9)}{365 \times 552.10} = \mathbf{2.57\ m^3 / j / km}$$

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_{2019} + L_{2018} + L_{2017} + L_{2016} + L_{2015}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = \frac{11.683 \text{ km}}{5 \times 552.10} = 0.42 \%$$

Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00 % Aucune action de protection
- 20 % Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour le captage de la source des Godeliers à Le Torpt, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **60 %**.

Pour le forage de la Côte Maquaire à Foulbec, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %**.

L'indice consolidé de l'unité de gestion est de 71.3 %

4. Financement des investissements

Montants financiers des travaux engagés

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés). Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité et par son ou ses délégataires (si le service est affermé ou concédé). Ils comprennent tous les travaux, y compris les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

Le montant total HT des travaux engagés est de **245 201.46 € HT**.

Durée d'extinction de la dette du service

L'extinction de la dette est le rapport entre l'encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer l'ensemble du service et l'épargne brute annuelle.

La durée d'extinction de la dette est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affectait à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Dettes en capital au 31/12/2019	1 423 766,47
Epargne brute annuelle	1 126 892,80
Extinction de la dette	1,26

Amortissements

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de **559 174.41 €**.

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Sécurisation Epaignes / Lieurey	1 200 000 €
Renouvellement des membranes de l'ultrafiltration de la Fosse-Jeannot	400 000 €
Renforcement réseau Epaignes (RD 27)	500 000 €
Renforcement réseau Martainville (D 98)	300 000 €
Renforcement réseau La Lande-Saint-Léger (D 98)	500 000 €
Renforcement réseau Bonneville-la-Louvet	200 000 €
Renforcement réseau Epaignes (RD 139)	500 000 €
Renforcement réseau Foulbec (D 312)	500 000 €
Renforcement réseau Conteville (D 312)	
Plan d'action sur 5 ans de renouvellement réseaux fuyards	300 000 € / an
Plan renouvellement des compteurs, équipement radio sur 2 ans	50 000 € / an
Plan d'action remise à niveau des équipements de productions sur 3 ans	100 000 € / an

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Travaux 2020	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation du réservoir de Conteville	95 000 €
Réhabilitation du réservoir de Toutainville	85 000 €
Réseau Bouleville Foulbec	536 000 €
Réseau Epaignes	295 000 €
Renouvellement Fiquefleur-Equainville (le Favril)	135 000 €
Renouvellement Manneville-la-Raoult (les Catelets)	200 000 €
Renouvellement Beuzeville (rue Louis Pasteur & Pierre Mendès France)	400 000 €
Sectorisation complémentaire dans le cadre du diagnostic	90 000 €

Annexes :

DETAIL DES REPARATIONS SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU SIPAEP 2019				
COMMUNES	Réparations conduites en fonte	Réparations conduites en PVC	Réparations branchements	Divers
Berville sur Mer	1	1	1	Fonte Ø80, PVC Ø63, BT Ø32
Beuzeville	1	3	1	Fonte Ø100, PVC Ø90,63, BT Ø25
Le Bois Hellain	1	1		Fonte Ø80, PVC Ø80
Bonneville la Louvet		3	2	PVC Ø90,63,32
Boulleville	2			Fonte Ø125,80
La Chapelle Bayvel	1	1	1	Fonte Ø150, PVC Ø90, BT Ø40/50
Conteville		2	1	PVC Ø63, BT Ø25 Fuite sur vanne (presse étoupe)
Epaignes	3	5	6	Fonte Ø80, PVC Ø90,63,50,40,25, BT Ø32,25
Fatouville Grestain	1	1	2	Fonte Ø100, PVC Ø50
Fiquefleur Equainville	1	4		Fonte Ø80, PVC Ø63,50
Fort Moville	1			Fonte Ø60
Foulbec		3	1	PVC Ø90,63, BT 40/32
La Lande Saint Leger	2			Fonte Ø80
Manneville la Raout				
Martainville	2		1	Fonte Ø100,60
Les Préaux		1		PVC Ø110
Saint Maclou			1	BT Ø50
Saint Pierre du Val	1			Fonte Ø125
Saint Sulpice de Grimbouville				
Saint Symphorien				
Selles	4	1		Fonte Ø100,80, PVC Ø63, 69
Le Torpt	1			Fonte Ø300
Tourville sur Pont Audemer		1	1	PVC Ø50, BT Ø25
Toutainville		3		PVC Ø110,25
Tricqueville	1	2		Fonte Ø60, PVC Ø100,63
Vannecrocq	1			Fonte Ø125
TOTAUX 2019	24	32	18	<u>75 Fuites</u>
TOTAUX 2018	37	34	13	
TOTAUX 2017	43	26	14	
TOTAUX 2016	21	10	20	
TOTAUX 2015	39	28	37	

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

n° 336
10/03/2020

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages du Torp et Foubec. L'eau distribuée est traitée par filtration (sans ajout de sel d'aluminium) puis désinfectée.

Périèmes de Protection

Les captages d'eau sont protégés par une déclaration d'utilité publique.

Gestion du service de l'eau

La gestion est assurée par le SIAEP du Lécrovin.

Contrôles sanitaires réglementaires

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 6 échantillons prélevés en production et des 23 échantillons prélevés en distribution. Elle ne tient pas compte de l'influence des matériaux des canalisations pouvant impacter la qualité de l'eau de certains secteurs spécifiques de la zone de distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, et dès plusieurs heures dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous possédez un adoucisseur, veillez à l'entretenir régulièrement. Assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adouci pour la boisson et la cuisine.

Par sécurité, un taux minimal de chlore est maintenu. Mettre une canette ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer ce goût.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé ;
- le site Internet de l'ARS de Normandie : www.ars.normandie.sante.fr

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU DE TRÈS BONNE QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE
Taux de conformité : 100 %
Nombre d'analyses : 29

TURBIDITÉ

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matière en suspension. Le maximum réglementaire est 2NFU au robinet.

EAU CONFORME À LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ
Taux de conformité : 100 % Maximum : 0.41 NFU
Nombre d'analyses : 29

DURETÉ (OU TH)

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.

EAU CALCAIRE
Moyenne : 31°F Maximum : 32°F
Nombre d'analyses : 6
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L.

EAU PEU FLUORÉE
Moyenne : 0.0 mg/L Maximum : 0.0 mg/L
Nombre d'analyses : 3
Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé

NITRATES

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

EAU CONTENANT PEU DE NITRATES
Moyenne : 24 mg/L Maximum : 24 mg/L
Nombre d'analyses : 6

PESTICIDES

Environ 300 pesticides différents sont recherchés. Le maximum réglementaire est 0,10 µg/L. En-deçà de la valeur sanitaire prévue à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

EAU CONFORME À LA LIMITE DE QUALITÉ POUR LES PESTICIDES ANALYSES
Aucun dépassement de la limite de qualité n'est observé
Moyenne : 0.01 µg/L Maximum : 0.02 µg/L
Atrazine Dithyl et Atrazine Dithyl Diisopropyl
Nombre d'analyses : 3

ALUMINIUM

Élément pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. Le maximum réglementaire est 200 µg/L.

EAU NE CONTENANT PAS OU PEU D'ALUMINIUM
Moyenne : 0 µg/L Maximum : 0 µg/L
Nombre d'analyses : 3

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

n° 3087
10/03/2020

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages du Torp et Foubec. L'eau distribuée est traitée par filtration (sans ajout de sel d'aluminium) puis désinfectée.

Périèmes de Protection

Les captages d'eau sont protégés par une déclaration d'utilité publique.

Gestion du service de l'eau

La gestion est assurée par le SIAEP du Lécrovin.

Contrôles sanitaires réglementaires

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 6 échantillons prélevés en production et des 36 échantillons prélevés en distribution. Elle ne tient pas compte de l'influence des matériaux des canalisations pouvant impacter la qualité de l'eau de certains secteurs spécifiques de la zone de distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, et dès plusieurs heures dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous possédez un adoucisseur, veillez à l'entretenir régulièrement. Assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adouci pour la boisson et la cuisine.

Par sécurité, un taux minimal de chlore est maintenu. Mettre une canette ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer ce goût.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé ;
- le site Internet de l'ARS de Normandie : www.ars.normandie.sante.fr

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU DE TRÈS BONNE QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE
Taux de conformité : 100 %
Nombre d'analyses : 13

TURBIDITÉ

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matière en suspension. Le maximum réglementaire est 2NFU au robinet.

EAU CONFORME À LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ
Taux de conformité : 100 % Maximum : 0.51 NFU
Nombre d'analyses : 42

DURETÉ (OU TH)

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.

EAU CALCAIRE
Moyenne : 31°F Maximum : 32°F
Nombre d'analyses : 6
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L.

EAU PEU FLUORÉE
Moyenne : 0.0 mg/L Maximum : 0.0 mg/L
Nombre d'analyses : 3
Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé

NITRATES

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

EAU CONTENANT PEU DE NITRATES
Moyenne : 24 mg/L Maximum : 24 mg/L
Nombre d'analyses : 6

PESTICIDES

Environ 300 pesticides différents sont recherchés. Le maximum réglementaire est 0,10 µg/L. En-deçà de la valeur sanitaire prévue à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

EAU CONFORME À LA LIMITE DE QUALITÉ POUR LES PESTICIDES ANALYSES
Aucun dépassement de la limite de qualité n'est observé
Moyenne : 0.01 µg/L Maximum : 0.02 µg/L
Atrazine Dithyl et Atrazine Dithyl Diisopropyl
Nombre d'analyses : 3

ALUMINIUM

Élément pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. Le maximum réglementaire est 200 µg/L.

EAU NE CONTENANT PAS OU PEU D'ALUMINIUM
Moyenne : 0 µg/L Maximum : 0 µg/L
Nombre d'analyses : 3

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.